

**TROPHEE SENIORS DE PESSAC 2024**  
**GOLF DE BORDEAUX-PESSAC – Parcours Blanc-Bleu – 9et 10 octobre 2024**

Ces règles locales complètent les Règles locales permanentes des épreuves amateurs de la FFGolf et annulent toutes autres règles pré existantes.

**HORS LIMITES (Règle 18)**

- Définis par des lignes blanches et/ou les alignements de piquets blancs.
- Les fossés à gauche des trous 8,9, 12, 16 et 17 sont hors limites ; les piquets blancs sont utilisés pour indiquer le hors limites ; ces piquets sont des éléments de limite dont le dégagement gratuit n'est pas autorisé.

**ZONE À PÉNALITÉ (Règle 17)**

- En l'absence de ligne/ d'alignement de piquets, c'est la rupture de pente ou la limite de tonte « rough/ grandes herbes » qui délimite la zone à pénalité.
- Trous 9, 10 et 18 : les zones à pénalité rouges en bordure du parcours s'étendent à l'infini.
- Trou 11 : comme option supplémentaire, le joueur peut dropper la balle d'origine ou une autre balle dans la dropping zone située sur le terre des repères fixes rouges  
La dropping zone est une zone de dégagement selon la Règle 14.3.

**Zone de jeu et de ramassage interdits aux trous 11 et 12 (règle 17.1e)**: le grillage derrière le green du 11 et le long du 12 à droite marque la zone à pénalité dont ***le jeu et le ramassage sont interdits.***

**CONDITION ANORMALE DU PARCOURS (Règle 16)**

**Terrains en réparation :**

- Les traces d'engins nettement différenciées (ornières, indentations...),
- Les racines d'arbres sur le fairway, sauf si la gêne est uniquement due au stance
- Les zones entourées en pointillés blancs

**Obstructions inamovibles : dégagement en fonction de la règle 16.1b**

- Les piquets rouges et/ou jaunes fixés sur une embase ; lorsqu'un joueur, dont la balle repose dans une zone à pénalité, est gêné pour jouer par un piquet sur embase, celui-ci peut se dégager dans la ZAP sans pénalité selon la règle 16.1b ;
- Le grillage derrière le green du 11 et le long du 12 ;
- Tous les chemins ;
- Les jeunes arbres avec cuvettes au-dessus du sol et protections bois ;
- L'ensemble bordure en bois et grosses pierres du bunker du trou 17.

**PLACER LA BALLE (Règle locale type E-3)**

Quand la balle du joueur repose sur une partie de la **zone générale** tondue à hauteur de fairway ou moins, le joueur peut se dégager gratuitement ***une seule fois*** en plaçant la balle d'origine ou une autre balle et en la jouant de cette zone de dégagement :

- ✓ Point de référence : l'emplacement de la balle d'origine
- ✓ Dimension de la zone de dégagement : ***une longueur de club*** depuis le point de dégagement
- ✓ Restrictions sur la zone de dégagement : Ne doit pas être près du trou que le point de référence et **doit être dans la zone générale** (pas sur un green)

**Pénalité pour infraction aux Règles locales : pénalité selon la règle applicable ou le code de comportement pour un ramassage de balle dans la zone de jeu interdit (pénalité générale).**

Rappel : en cas de doute quant à la procédure correcte, notamment dans le cas où l'arbitre est en ruling, le joueur peut jouer une seconde balle selon la Règle 20.1c(3). Avant de rendre sa carte de score, le joueur doit obligatoirement rapporter les faits au Comité sous peine de disqualification.

**Repères de distance sur les fairways - entrée de green**

**Blanc : 200 m      Jaune : 150 m      Marron : 135 m      Bleu : 100 m      Rouge : 50 m**

**TEMPS DE JEU : 4H30mm (partie de 3 joueurs) + 5 min pour rejoindre la salle de recording située en salle de séminaire du club house**

**N° de téléphone golf : 06 72 95 40 67 - 06 61 34 63 89**